



VOTE

Pour : 21
Contre : 00
Abstentions : 00
Ne prend pas part : 01
Adopté à la majorité

=====
Certifiée exécutoire par
le Maire compte tenu de
l'affichage et de la
réception en Préfecture
le

Deshaies, le

Le Directeur Général
des Services

Fred JULIA

L'an deux mille quatorze, le dix huit du mois de septembre à dix- huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de DESHAIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARC Jeanny, Maire, par suite de sa convocation en date du 11 septembre.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, BERNIER Maritza, MANIOC Alain, OPET Ghislaine, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert, MOUILA Gladys, APPOLINAIRE Lionel, PHILETAS Christina, GAMIETTE Myonnette, MORVAN Philippe, CARENE (née VALLUET) Marie-Yvonne, NISUS Eric, JUDITH (née GOUBIN) Villard, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, GAMIETTE Liliane, JEAN/SABAS Lydie, BALZINC Théogat ;

Absents excusés : GAMIETTE Julien, MATHIASIN Max,

Sont absents : ALIDOR Fritz, SABAS Sidney, MOBETIE Marie-France, FLEMIN Félix.

Ont assisté : Monsieur JULIA Fred, (Directeur Général des Services) – Madame Odile OPET (Secrétariat)

Secrétaire de séance : Monsieur GUILLAUME Alphonse

- 1 OCT. 2014

Affichée le - 1 OCT. 2014

Deshaies le

Le Maire

Jeanny MARC



Sécurisation de l'Adduction d'Eau Potable : Construction du captage de la Grande Rivière à Ferry et adaptation à l'usine de traitement

Exposés des motifs

Je rappelle au Conseil les difficultés importantes et récurrentes du territoire communal, en terme d'approvisionnement en eau de sa population, notamment pendant les périodes de sécheresse.

Cette problématique est prise en compte par l'Etat. Un plan de sécurisation de l'AEP ayant été élaboré à l'échelle de la Guadeloupe, sous l'égide de madame la Préfète.

S'agissant de la Basse-Terre, un certain nombre d'opérations prioritaires, et urgentes (délai de réalisation d'un an) ont été retenues, au nombre desquelles :

- La construction du captage de la Grande Rivière à Ferry, et l'adduction vers l'usine de traitement. Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 2 000 000 d'euros.

La situation devenant de plus en plus préoccupante les présidents des collectivités majeures (Conseil Régional, Conseil Général) ont convenu d'un plan d'action de travaux d'urgence à hauteur de 22 millions d'euros.

.../...



.../...

Les principaux acteurs de ce dossier (Région, Département, SIAEG et autres EPCI,) vont délibérer sur la proposition de confier à l'Office de l'Eau la maîtrise d'ouvrage déléguée des opérations de ce plan d'urgence.

En prévision de la haute saison et de l'accroissement des besoins en eau du territoire, et afin de réunir toutes les conditions permettant la réalisation des travaux dans les meilleurs délais, je demande au conseil en attendant la fixation des taux de participation tel que cela est indiqué dans une déclaration des élus sur les problèmes d'alimentation en eau potable en Guadeloupe en date du 1^{er} septembre :

- d'approuver le montant de l'opération estimée à 2 000 000 d'euros,
- de déléguer la maîtrise d'ouvrage à l'office de l'eau

Dispositif décisionnel

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le plan de secours Eau Potable adopté à l'initiative du Conseil Général le 29 avril 2014.

Vu le plan de sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable de Guadeloupe 2014-2016 adopté en Préfecture le 20 Juin 2014 ;

Vu la déclaration des élus réunis le 1er septembre 2014 sur les problèmes d'alimentation en eau potable en Guadeloupe,

Considérant les difficultés ressenties par la commune en terme d'approvisionnement, et la nécessité d'y apporter des solutions pérennes ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité,

Article 1 : d'**APPROUVER** l'opération de travaux intitulée « **Construction du captage de la Grande Rivière à ferry et adaptation à l'usine de traitement** » pour un montant de global de 2 000 000,00 €.

Article 2 : de **CONFIER** la maîtrise d'ouvrage déléguée à l'Office de l'Eau.

Article 3 : d'**AUTORISER** le Maire à signer avec l'office de l'eau la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée et à entreprendre toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de l'opération.

On signé au registre tous les membres présents,
Pour expédition conforme

Deshaies, le 23 Septembre 2014

Le Maire

Jeanny MARC

